Compte rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2020

<u>Présents</u>: BARBAZ Régis, MASNADA Véronique, DONJON Gérard, ANSARD Jacqueline, DONJON Dominique, DUPRAZ Anne, NOWOTNY Dominique, PALLARES-MOREL Céline, PERROUX Jean-François, PESENTI Patrick, SANTT Florent

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

Compte Administratif budget communal 2019

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		146 600.85		67 535.19	0.00	214 136.04
Part affectée			0.00		0.00	
Opérations de l'ex	68 658.96	22 262.14	245 933.16	275 933.84	314 592.12	298 195.98
TOTAUX	68 658.96	168 862.99	245 933.16	343 469.03	314 592.12	512 332.02
Résultat clôture		100 204.03		97 535.87		197 739.90
Reste à réaliser	88 153.00	25 374.00			88 153.00	25 374.00
Totaux cumulés	156 811.96	194 236.99	245 933.16	343 469.03	402 745.12	537 706.02
Résultats définitifs		37 425.03		97 535.87		134 960.90

Le Compte Administratif est approuvé à l'unanimité.

Compte de Gestion 2019

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, Christian COUSTEL, est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement 2019

Le Conseil Municipal décide de reporter l'excédent de fonctionnement de 97 535.87 € en fonctionnement.

Budget Primitif 2020

Section de fonctionnement : Dépenses et Recettes : 374 834.87 € Section d'investissement : Dépenses et Recettes : 260 680.03 €

Le Budget Primitif équilibré en dépenses et recettes est voté à l'unanimité.

Taux des taxes

Cette année, le taux de la Taxe d'Habitation (7.95 %) n'est pas à voter car il est prévu qu'elle disparaisse. Le conseil municipal, décide de ne pas augmenter les taux communaux des Taxes Foncières. Ils restent donc à :

TFB: 11.43% TFNB: 24.51%

Redevance du Chalet du Verney

Le conseil municipal décide de ne pas faire payer les redevances au bar restaurant Le Chalet du Verney du 17 mars 2020 au 2 juin 2020, période du confinement.

Nomination des délégués aux commissions communales et syndicats

- Communauté de Communes La Rochette-Val Gelon
 - o 1 délégué titulaire : Barbaz Régis,
 - o 1 délégué suppléant : Masnada Véronique
- Syndicat des Eaux de La Rochette
 - o 2 délégués titulaires : Nowotny Dominique, Dupraz Anne,
 - o 1 délégué suppléant : Donjon Gérard,
- Espace Belledonne
 - o 1 délégué titulaire : Pallares-Morel Céline,
 - o 1 délégué suppléant : Santt Florent,
- Syndicat des communes forestières de la Savoie
 - o 1 délégué titulaire : Barbaz Régis,
 - o 1 délégué suppléant : Pesenti Patrick,
- Sibrecsa
 - o 1 délégué titulaire : Donjon Dominique,
 - o 1 délégué suppléant : Nowotny Dominique.

- Forêt, environnement, agriculture, paysage

Santt Florent, Pesenti Patrick

- Routes, travaux, bâtiments, urbanisme

Pesenti Patrick, Masnada Véronique, Donjon Gérard

- Scolaire, périscolaire

Masnada Véronique, Ansard Jacqueline

- Services à la population

Ansard Jacqueline, Pallares-Morel Céline, Dupraz Anne, Donjon Dominique

- Suivi employé communal

Pesenti Patrick, Perroux Jean-François, Donjon Gérard, Barbaz Régis, Masnada Véronique

- Communication, Animation

Nowotny Dominique, Barbaz Régis

- Salle des fêtes, bar, commerce

Masnada Véronique, Ansard Jacqueline, Nowotny Dominique

- <u>Développement touristique, nature, sentiers</u>

Pallares-Morel Céline

Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie

Le centre de gestion propose de souscrire

- un contrat d'assurance commun aux collectivités et aux établissements publics contre les risques financiers liés à l'indisponibilité physique des agents territoriaux relevant ou pas de la CNRACL.
- une convention de participation sur le risque « Prévoyance » pour les employeurs territoriaux de la Savoie qui le souhaitent. Ces derniers peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents, tout comme l'aide apportée par les employeurs publics.

Le conseil municipal mandate le centre de gestion

- afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance »,
- aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL.

Taux des indemnités des élus

Le conseil municipal attribue

- une indemnité due au Maire basée sur le taux maximal prévu de l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur, soit 25.5 %,
- une indemnité due au 1^{er} Adjoint, Mme MASNADA Véronique, basée sur le taux maximal prévu de l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur, soit 9.9 %,
- une indemnité due au 2^{ème} Adjoint, M. DONJON Gérard, basée sur le taux de 7.50% de l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur.

Divers

Le maire émet le souhait de créer une amicale avec les communes environnantes ayant pour but la gestion de la forêt, en se basant sur l'exemple du syndicat des communes forestières.

Suite à un questionnement sur la possibilité de mettre en place un bus pour le marché, il est rappelé que ce service sur demande a été mis en place il y a de nombreuses années.

Le maire avait soumis l'idée à Mme Émilie Bonnivard de profiter de la descente et montée à vide du car scolaire pour transporter des habitants à ValGelon-La Rochette. L'idée avait parue intéressante mais n'a toujours pas abouti. Une relance sera faite.

Les couvercles de containers ordures ménagères installés aux Berthollet ont probablement été cassés par les éboueurs. Se renseigner pour les remplacer.